Agir avec courage

Recommandations aux établissements d'enseignement postsecondaire pour prévenir et contrer la violence fondée sur le genre sur les campus

POSSIBILITY SEEDS

COURAGETOACT.CA/FRANCAIS

#LeCourageDAgir

Agir avec courage : Recommandations aux établissements d'enseignement postsecondaire pour prévenir et contrer la violence fondée sur le genre sur les campus

Table des matières

Table des matières 2

Introduction 3

Reconnaissance 3

1. Adopter des solutions autochtones déjà utilisées pour éliminer la violence envers les femmes et les filles autochtones, ainsi que les personnes bispirituelles ou non binaires. 5

2. Utiliser une approche informée sur les traumatismes engendrés par la violence fondée sur le genre dans l'offre de services de soutien, l'éducation et le suivi des plaintes et des signalements. 7

3. Reconnaître l'initiative et le savoir-faire du milieu étudiant. 9

4. Travailler en collaboration avec les grands mouvements qui luttent contre la violence fondée sur le genre. 10

5. Réaliser périodiquement des collectes de données sur le rendement ainsi que des évaluations et des enquêtes sur le climat des campus. 11

6. Financer à long terme les services et l'éducation en matière de violence fondée sur le genre. 13

7. Établir une procédure d'élaboration et de révision des politiques. 14

8. Harmoniser l'ensemble des politiques des établissements d'enseignement supérieur avec le plan général de lutte contre la violence fondée sur le genre. 16

9. Assurer l'équité de l'approche de prévention et d'intervention en la basant sur l'intersectionnalité. 17

10. Assurer une collecte, une déclaration et une diffusion centralisée et publique de statistiques. 19

11. Doter chaque établissement d'enseignement supérieur d'un plan stratégique à long terme sur l'équité de genre. 20

12. Créer des mécanismes de surveillance avec un ou plusieurs ordres de gouvernement (autochtone, provincial, territorial ou fédéral). 21

Introduction

Le rapport *Le courage d'agir : élaborer un cadre national pour prévenir et contrer la violence fondée sur le genre dans les établissements d'enseignement postsecondaire* a été publié en octobre 2019.

Ce rapport, qui a été alimenté par le vécu et l'expérience de personnes ayant subi de la violence genrée, de la communauté étudiante, des personnes qui oeuvrent en recherche et en première ligne de même que des personnes qui se spécialisent dans l'application des politiques institutionnelles à ce sujet, a permis de mettre en lumière ce qui pourrait constituer les bases d'un *Cadre pancanadien pour prévenir et contrer la violence fondée sur le genre dans les établissements d'enseignement postsecondaire*. Il comporte également bon nombre d'idées novatrices, de pratiques prometteuses et d'appels à l'action à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaires pour lutter contre la violence fondée sur le genre. Le rapport soulignait également tout le travail effectué actuellement sur les campus à travers le Canada, ainsi qu'un certain nombre de recommandations clés (#ActionsCourageuses) pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire à améliorer leurs pratiques, leurs politiques et leurs procédures relatives à la violence fondée sur le genre et à œuvrer en faveur de la prévention.

Le présent outil développe ces 12 recommandations clés, en offrant un regard plus approfondi sur le travail important qui s'effectue dans les établissements d'enseignement postsecondaire francophones à travers le pays pour lutter contre la violence fondée sur le genre sur les campus et la prévenir. Il faut beaucoup de courage pour agir et c'est avec beaucoup de gratitude que nous apprenons et que nous travaillons à vos côtés.

Le travail en matière de prévention et de lutte contre les violences sexuelles et genrées se poursuit et évolue constamment sur les campus à travers l'ensemble du pays. De plus en plus d'exemples de ressources novatrices sont créés chaque jour. Si vous avez une ressource ou un exemple que vous souhaitez voir ajouter à cette liste, veuillez l'envoyer à andreanne@couragetoact.ca.

Reconnaissance

Nous voulons tout d'abord reconnaître que les lieux où nous avons réalisé ces travaux occupent ou recoupent les territoires traditionnels de nombreuses nations

autochtones. Nous avons conscience que la violence fondée sur le genre est l'une des nombreuses formes de violences qui découlent du colonialisme et qui sont utilisées pour marginaliser et aliéner les Autochtones de leurs terres et eaux. Cette vérité devrait rester à l'avant plan tandis que nous œuvrons sur les campus et dans nos collectivités pour éliminer la violence fondée sur le genre. Nous nous engageons à continuer d'apprendre et de grandir en adoptant dans nos travaux une approche inclusive et anticoloniale. Nous considérons que c'est notre responsabilité, et nous entendons l'honorer.

Note sur le vocabulaire : Dans le rapport initial ayant mené à la réalisation de ce projet - *Le courage d'agir : élaborer un cadre national pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaire* - nous avons utilisé les vocables « violence fondée sur le sexe » à titre de traduction officielle des termes "gender-based violence", notamment puisqu'il s'agit de la traduction utilisée par le Gouvernement du Canada dans ses documents officiels portant sur le sujet. Depuis, nous avons revu et harmonisé l'utilisation de différents termes à travers l'ensemble de notre documentation. C'est pourquoi nous faisons désormais référence à la notion de « violence fondée sur le genre » ou de « violence genrée », à l'exception des endroits où nous référons directement aux documents officiels émis par le Gouvernement du Canada ou à notre tout premier rapport.

Pour citer ce document : St-Gelais, A., Girouard, A. (10 septembre 2021). Agir avec courage : Recommandations aux établissements d'enseignement postsecondaire pour prévenir et contrer la violence fondée sur le genre sur les campus. *Le Courage d'agir*.
https://docs.google.com/document/d/1jYdc32KlmqtfrDAB3PwK2Qp72R096Xprj8M1AhtMzbE/edit?usp=sharing

Le Courage d'agir est rendu possible grâce au financement de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) et du gouvernement fédéral du Canada.

Femmes et Égalité des genres Canada | Women and Gender Equality Canada | Canada

Recommandations clés (Rapport Le courage d'agir, 2019, pp. 21)

1. Adopter des solutions autochtones déjà utilisées pour éliminer la violence envers les femmes et les filles autochtones, ainsi que les personnes bispirituelles ou non binaires.

Un élément essentiel de la lutte contre la violence fondée sur le genre sur les campus consiste à s'attaquer à l'héritage de la violence coloniale qui continue d'avoir des répercussions sur les femmes, les filles, les personnes bispirituelles et non binaires métisses, inuites et des Premières Nations. Pour commencer, voici deux rapports fondamentaux rédigés en étroite collaboration avec les peuples autochtones : Réclamer notre pouvoir et notre place : Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) (2019) et Commission de vérité et de réconciliation du Canada: Appels à l'action (2015). Nous allons également explorer ci-bas des exemples de bonnes pratiques actuellement en place dans les établissements d'enseignement postsecondaire francophones.

- Le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) prescrit plus de 230 appels à la justice. En les parcourant, on réalise rapidement que les établissements d'enseignement postsecondaires peuvent jouer un rôle important dans la recherche de justice pour les FFADA. Un travail exhaustif a été réalisé par notre équipe afin d'extraire les appels à la justice les plus pertinents pour les collèges et les universités. Dans ce gabarit de travail qui vous est offert, vous trouverez une liste de ces appels à la justice à l'intention des établissements d'enseignement postsecondaire de même qu'une série de questions qui vous permettront d'explorer le tout plus en profondeur.
- Fondé en 1990, le Cercle des premières nations de l'Université du Québec à Montréal (CPNUQAM) a été le tout premier organisme universitaire francophone visant à soutenir la population étudiante autochtone en milieu urbain. Il offre différentes activités qui visent à promouvoir et diffuser la culture autochtone de même que des services de soutien aux personnes étudiantes autochtones qui évoluent sur le campus. Des regroupements aux visées similaires, souvent mis en branle par la communauté étudiante, existent également dans plusieurs autres établissements d'enseignement postsecondaire.

- Dans le cadre de son programme de leadership étudiant, l'Université de Montréal offre régulièrement un atelier intitulé « Mettre en action la réconciliation avec les Premiers Peuples » qui vise à sensibiliser les membres de sa communauté étudiante aux enjeux et aux cultures autochtones.
- L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) a développé une gamme de programmes offerts spécifiquement à la population étudiante d'origine autochtone. Les approches pédagogiques qui y sont employées intègrent pleinement des perspectives autochtones.
- La Chaire publique de l'Association des étudiantes et des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures (AELIÉS) a récemment lancé une série de conférences sous le thème « Premiers Peuples, des perles à découvrir ». Le tout invite à découvrir les différentes nations autochtones qui composent le Québec.
- Le Collège Ahuntsic a récemment entamé un processus d'autochtonisation. Cela l'a notamment mené à mettre en place un Centre de documentation et de partage de pratiques en autochtonisation de l'éducation et à organiser le tout premier Rassemblement pédagogique sur l'autochtonisation de l'éducation postsecondaire.
- Au cours des dernières années, plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire ont adopté des politiques, des guides institutionnels ou encore des plans d'action pour mieux soutenir les personnes d'origine autochtone qui évoluent sur leur campus. En 2020, le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) a publié un rapport sur l'état des choses en milieu universitaire québécois. « L'Action des universités québécoises pour, par et avec les premiers peuples » dresse ainsi le portrait des actions mises en place au sein du réseau universitaire québécois dans le but avoué que les meilleures pratiques rayonnent et qu'elles soient reprises à large échelle. Des fiches synthèses résumant certaines pratiques inspirantes sont également disponibles.
- Plusieurs établissements d'enseignement collégial ont participé à une importante enquête menée par deux professeures du Cégep Garneau et du Cégep de Trois-Rivières. Les données qui en ressortent permettent de mieux appréhender la question de la persévérance et de la réussite académique de la communauté étudiante autochtone au sein du réseau collégial. Le tout est accompagné de recommandations pertinentes et ciblées face aux différentes problématiques identifiées en matière d'inclusion.
- Le cégep de l'Outaouais est l'hôte d'une exposition permanente sur la contribution des peuples autochtones à l'édification et à la défense du pays. Le

projet, intitulé Niganenakwemin | Nous défendrons, a été réalisé en collaboration avec des étudiantes du programme de design d'intérieur et la communauté anishinabeg de Kitigan Zibi.

- L'Union étudiante du Québec (UEQ) a publié un avis sur l'accueil et le soutien des personnes autochtones dans les universités québécoises. Celui-ci effectue une recension des besoins et des bonnes pratiques et présente différentes recommandations à l'intention des établissements d'enseignement universitaire.
- En juin 2020, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCÉÉ) a publié un avis au membre intitulé « Appels à la justice du rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes, les filles et les personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées, pertinents aux organisations étudiantes et au secteur de l'éducation ». Le rapport inclut les appels à la justice pertinents pour le secteur de l'éducation et tire des conclusions pertinentes pour leur implantation.
- Depuis 2015, des universités canadiennes organisent annuellement le Forum national sur la réconciliation. Celui-ci vise à ce que des changements significatifs et durables soient apportés dans le milieu de l'enseignement supérieur pour faire progresser la réconciliation. Cette année, l'événement se déroulera du 21 au 23 septembre 2021. À inscrire à vos agendas dès maintenant !
- Certains établissements d'enseignement postsecondaire ont également mis sur pied un Conseil de l'éducation autochtone qui est composé de membres de la communauté autochtone ainsi que de personnes issues de la communauté collégiale ou universitaire. Les comités ainsi formés peuvent jouer un rôle-conseil auprès des établissements d'enseignement en ce qui a trait aux programmes, aux politiques et aux initiatives touchant directement les personnes d'origine autochtone qui évoluent sur les campus.
- Le Consortium d'animation sur la persévérance et la réussite en enseignement supérieur (CAPRES) tient un dossier virtuel complet qui concerne la population étudiante des Premiers Peuples en enseignement supérieur. On y aborde différents enjeux liés à cette question et on y recense différents outils ainsi que certaines pratiques inspirantes.

2. Utiliser une approche informée sur les traumatismes engendrés par la violence fondée sur le genre dans l'offre de services de soutien, l'éducation et le suivi des plaintes et des signalements.

Travailler avec et soutenir les personnes ayant vécu de la violence fondée sur le genre nécessite que les services offerts, les mesures de prévention et les structures de dénonciation emploient une approche tenant compte des traumatismes et centrée sur les besoins des personnes survivantes. Les établissements d'enseignement postsecondaire suivants ont mis en œuvre des programmes, des politiques et des pratiques qui incarnent cela :

- La *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* (Loi P-22.1) au Québec prévoir que les établissements d'enseignement postsecondaire doivent regrouper l'ensemble des services et ressources disponibles en matière de violence sexuelle et genrée dans un seul et même endroit connu et facilement accessible.
- La Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur organise régulièrement des conférences et des webinaires qui abordent notamment la question de la prise en compte des traumatismes.
- Certains établissements d'enseignement supérieur offrent une formation qui permet d'outiller toutes les personnes susceptibles de recevoir un dévoilement de violence sexuelle ou genrée afin que celles-ci soient en mesure de réagir adéquatement dans une perspective de soutien aux personnes victimes et survivantes.
- Le Council of Nova Scotia University Presidents (CONSUP) a publié des lignes directrices et des recommandations à l'intention des universités et des collèges de la Nouvelle-Écosse concernant l'élaboration de politique et de processus d'intervention en matière de violence sexuelle ou genrées qui soient axées sur les besoins des personnes survivantes.
- Les politiques institutionnelles en matière de violence sexuelle de plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire mentionnent explicitement qu'elles visent à adopter une approche centrée sur les besoins des personnes victimes et survivantes.
- La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) a publié en 2018 un avis concernant la prévention et la lutte contre les violences sexuelles. Celui-ci contient différentes

recommandations dont certaines concernent la prise en compte des traumatismes et l'approche centrée sur les besoins des personnes survivantes.
- La page de l'Association étudiante de l'Université McGill (AÉUM) sur la violence sexuelle aborde plusieurs notions liées à la prise en compte des traumatismes et des besoins des personnes victimes et survivantes. L'association offre également son aide à toute personne qui n'aurait pas été soutenue de manière adéquate par l'établissement d'enseignement postsecondaire.
- Le Centre de services de justice réparatrice offre plusieurs services ainsi que de nombreuses ressources qui permettent d'explorer plus en profondeur la notion de justice réparatrice.

3. Reconnaître l'initiative et le savoir-faire du milieu étudiant.

Les efforts pour lutter contre la violence fondée sur le genre sur les campus s'appuient sur des décennies d'activisme de la part de la communauté étudiante. Il est nécessaire pour les établissements d'enseignement postsecondaire de soutenir le savoir-faire du milieu étudiant en collaborant au déploiement de ses initiatives, en les mettant en lumière et en leur octroyant des ressources et du financement. Voici des exemples de programmes et d'initiatives élaborés par la communauté étudiante qui peuvent agir à titre d'inspiration pour votre campus :

- La FCÉÉ a rédigé une Trousse pour la création d'une culture de consentement qui fournit des conseils, des outils et des ressources pour soutenir les associations étudiantes dans leur travail acharné pour enrayer la culture du viol présente sur les campus.
- Le groupe Étudiant.e.s pour une culture du consentement a mené une étude au sujet de la culture du viol et de la responsabilisation dans les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens.
- La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) déploie une campagne au sujet du consentement sexuel, qui est accompagnée d'une formation destinée aux associations étudiantes collégiales.
- L'Union étudiante du Québec (UEQ) a produit plusieurs avis et documents détaillés au sujet de la violence sexuelle en milieu universitaire et offre régulièrement des outils et de l'accompagnement à ses associations étudiantes membres dans le contexte de l'élaboration ou de la révision des politiques institutionnelles en matière de violence sexuelle des établissements d'enseignement postsecondaire québécois.

- La FAÉCUM a lancé en 2018 son Programme contre le harcèlement et pour des actions responsables et éclairées (PHARE). Ce programme permet à des personnes ayant suivi une formation d'être mandatées pour assurer la surveillance de certains événements du campus, dans une perspective de sécurité, d'inclusion et de respect de toutes les personnes.
- Les campagnes « Sans oui, c'est non ! » et Ni viande, ni objet ont été originellement déployées à travers toute la province par des associations ou des regroupements étudiants.
- L'AÉUM possède sa propre politique contre la violence sexuelle et genrée permettant d'encadrer le travail des personnes représentantes ou élues de même que des membres du personnel de l'association étudiante.
- En Estrie, des personnes étudiantes sont à l'origine du Mois d'échange et de sensibilisation sur les agressions sexuelles en milieu étudiant (MESSAGE).
- Plusieurs associations étudiantes de partout au Canada se sont alliées pour publier le rapport « Perspectives : Une publication conjointe sur la prévention de la violence sexuelle sur les campus et les moyens d'intervenir ».
- Deux leaders étudiantes publiaient récemment un billet sur notre blogue intitulé « Convaincre un gouvernement provincial d'agir concrètement contre la violence genrée : réflexions sur l'expérience de mobilisation étudiante en contexte québécois »

4. Travailler en collaboration avec les grands mouvements qui luttent contre la violence fondée sur le genre.

Dans chacune de nos communautés, il y a des personnes engagées possédant une expertise précieuse, de par leur travail en première ligne ou grâce à leurs connaissances en recherche. Créer des opportunités de collaboration significatives est essentiel pour améliorer la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Voici des exemples de partenariats réussis dans des établissements d'enseignement postsecondaire francophones :

- En mai 2020, *Le Courage D'agir* a rédigé un article de blog intitulé « 6 manières de collaborer avec les organisations communautaires ». Notre objectif commun de mettre fin à la violence fondée sur le genre nécessite une collaboration entre les organisations communautaires et les établissements d'enseignement postsecondaire, qui peut être facilitée grâce aux six astuces recensées dans l'article.

- Plusieurs tables de concertation en matière de violence sexuelle et genrée ont été formées à travers l'ensemble du territoire québécois. Habituellement associées à une région ou à une municipalité régionale de comté (MRC) en particulier, ces tables regroupent différents organismes communautaires qui oeuvrent en première ligne pour offrir du soutien aux personnes victimes et survivantes ainsi que les personnes-ressources qui interviennent en matière de prévention et de lutte contre la violence sexuelle et genrée au sein des établissements d'enseignement postsecondaire.
- L'organisme Juripop, qui offre des ressources gratuites d'information et d'accompagnement juridique aux personnes ayant vécu des violences sexuelles ou du harcèlement au travail, collabore régulièrement avec les associations étudiantes et les établissements d'enseignement postsecondaire pour offrir de l'information juridique sur les campus.
- Les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) entretiennent généralement des liens étroits avec les établissements d'enseignement postsecondaire de leur région. Ils peuvent notamment offrir des ateliers de prévention, des kiosques d'informations ainsi que des campagnes de sensibilisation adaptées à l'âge et aux réalités des groupes rencontrés.
- Un certain nombre d'établissements d'enseignement postsecondaire ont également mis en place un protocole d'entente entre leur établissement et une ressource communautaire qui œuvre dans leur milieu. Ce type d'entente permet de partager l'expertise et d'offrir un soutien accru aux personnes victimes et survivantes qui évoluent sur le campus. À titre d'exemple, vous pouvez consulter le Bilan du partenariat entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le CALACS Trêve pour Elles.
- L'organisme Boscoville a récemment collaboré avec plusieurs établissements d'enseignement collégial de même qu'avec la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur dans le cadre de la réalisation du Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité (PIECES).

5. Réaliser périodiquement des collectes de données sur le rendement ainsi que des évaluations et des enquêtes sur le climat des campus.

L'évaluation devrait être utilisée pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire à comprendre dans quelle mesure leurs politiques et leurs stratégies sont efficaces pour prévenir et lutter contre la violence genrée. Vos services font-ils ce qu'ils sont censés faire ? Les ressources sont-elles utilisées de manière adéquate ? Les mesures d'éducation déployées sur le campus améliorent-elles la culture du consentement ? Quel est l'impact sur la communauté étudiante, le corps professoral et le personnel ? Les mesures de performance, les évaluations et les enquêtes sur le climat servent toutes à donner une idée plus claire de la façon dont les ressources déployées contribuent au développement d'une culture du consentement au sein de votre communauté. Voici des exemples de ressources développées par le gouvernement, des groupes de recherches ou d'autres établissements d'enseignement supérieur et qui abordent la question de l'évaluation, des mesures de performance et du climat sur les campus.

- Entre les mois de février et de mars 2018, le gouvernement provincial de l'Ontario a mené un sondage intitulé « Avis des étudiants et des étudiantes sur la violence à caractère sexuel ». Les résultats démontrent le besoin encore bien présent d'un soutien, de mesures de prévention et d'une réponse continue face à la violence sexuelle et genrée sur les campus. De telles enquêtes provinciales menées régulièrement aident les gouvernements à être plus à l'écoute de l'expérience étudiante sur les campus et à octroyer le financement adéquat aux efforts de prévention et de lutte à la violence genrée.
- En 2019, le gouvernement canadien a administré l'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la population étudiante postsecondaire (population générale) pour obtenir une image précise de la nature, de l'étendue et de l'impact des comportements sexuels inappropriés qui se produisent dans le milieu de l'enseignement supérieur. Les résultats ont été publiés en septembre 2020.
- Le rapport À notre tour, créé par des personnes issues de la communauté étudiante, fournit une carte de pointage pour évaluer la politique de violence sexuelle de votre campus. Il a été élaboré à la suite d'un examen approfondi de plus de 60 politiques sur la violence sexuelle au niveau postsecondaire au

Canada, qui comprenait aussi des consultations avec des dizaines de personnes intervenantes.

- Au cours de la dernière année, notre groupe de travail sur l'éducation, notre communauté de pratique Francophone de même que celle du personnel de première ligne en matière de violence fondée sur le genre sur les campus ont créé différents outils et des ressources pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire à évaluer leurs pratiques de prévention et de lutte contre la violence sexuelle et genrée. Ces outils et ressources seront dévoilés au cours du mois d'août 2021 et il sera possible de s'inscrire pour déployer le tout en priorité sur votre campus. Restez à l'affût en consultant régulièrement notre site web ou en vous inscrivant à notre infolettre [en anglais].
- En 2016, le BCI publiait le rapport du Groupe de travail sur les politiques et procédures en matière de harcèlement sexuel et de violence sexuelle (GT-PHS). Beaucoup de choses ont évolué depuis, notamment en raison de l'adoption de la Loi P-22.1 au Québec, mais plusieurs recommandations émises par le groupe demeurent pertinentes.
- La FECQ élabore présentement un bilan de la première année d'application des politiques institutionnelles en matière de violence sexuelle des établissements d'enseignement collégiaux au Québec de manière à émettre des recommandations dans le cadre du renouvellement des stratégies en la matière du ministère de l'Enseignement supérieur et du Secrétariat à la condition féminine. Le rapport devrait être disponible en ligne sous peu.
- La Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur mène de nombreux projets de recherche en lien direct avec la violence sexuelle et genrée sur les campus. Elle est notamment à l'origine de l'Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU) et du rapport PIECES. Vous pouvez consulter les rapports de recherche de même que les projets de recherches en cours sur le site internet de la Chaire.

6. Financer à long terme les services et l'éducation en matière de violence fondée sur le genre.

Ce travail nécessite un financement continu, dédié et durable provenant de sources multiples, notamment du gouvernement, des établissements d'enseignement postsecondaire et des institutions privées. Ci-dessous, vous trouverez des exemples

qui illustrent la manière dont le financement durable soutient les initiatives et les services visant à prévenir et contrer la violence fondée sur le genre dans les établissements d'enseignement postsecondaire :

- Frais étudiants : Des frais étudiants sont utilisés dans certains établissements d'enseignement postsecondaire au Canada pour financer les services, les initiatives, les programmes et les mesures de soutien offertes sur le campus. Ils sont habituellement administrés par les associations étudiantes du campus. Bien que les campus aient trouvé des moyens novateurs d'utiliser ce type de frais pour soutenir certaines initiatives de prévention et de lutte contre la violence fondée sur le genre, il est important de noter que les coûts associés à ces initiatives ne devraient pas incomber à la communauté étudiante. Pour que les services soient maintenus, les universités et les gouvernements provinciaux et fédéral doivent également s'engager à les financer de manière continue.
- Un Comité de prévention de la violence sexuelle a été formé suite à un engagement pris dans le cadre d'une entente formelle établie entre la Nouvelle-Écosse et ses établissements d'enseignement universitaire. Alors que la province cherche à contrer la violence sexuelle à travers sa stratégie nommée « Briser le silence : une réponse coordonnée à la violence sexuelle en Nouvelle-Écosse », les parties se sont engagées à collaborer pour prévenir et contrer la violence sexuelle et genrée sur les campus. Dans ce contexte, le gouvernement a accordé un financement de 2,3M$ sur 5 ans pour permettre aux établissements d'enseignement universitaire de développer des ressources, des outils et des initiatives en la matière. En voici quelques exemples :
    - Le site web de la stratégie gouvernementale comprend de l'information, de la documentation et différentes ressources pour mieux comprendre la violence sexuelle et obtenir de l'aide en cas de besoin.
    - Un rapport intitulé « Changer la culture d'acceptation : Recommandations pour aborder la violence sexuelle dans les campus universitaires » a été produit.
    - Des lignes directrices concernant l'élaboration de politiques et de processus d'intervention en matière de violence sexuelle ont également été publiées.
- Annoncée en 2017, « Il est temps : La stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe » est la réponse du gouvernement fédéral à la violence genrée. Le budget 2017 du gouvernement du Canada prévoyait d'ailleurs l'octroi d'un financement de 100,9 M$ sur cinq ans et d'une

somme annuelle récurrente de 20,7 M$ pour soutenir la mise en œuvre de cette stratégie. *Le courage d'agir* est d'ailleurs soutenu grâce à ce financement.
- Au Québec, la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles de même que la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur viennent toutes deux à échéance prochainement.

7. Établir une procédure d'élaboration et de révision des politiques.

Selon la définition du Collège Langara, une politique est un principe directeur ou une norme utilisée pour définir l'orientation et la conduite. L'existence d'un processus défini de création de politiques assure la présence d'un plan clair, articulé et transparent pour la création des politiques, afin que chacun et chacune puisse y être impliqué. Pour sa part, l'existence d'un processus de révision garantit que l'information contenue dans la politique est mise à jour fréquemment de manière adéquate et qu'elle bénéficie de l'accord et de l'adhésion de la communauté. Ce processus en deux étapes (création, puis révision) exige que chaque établissement d'enseignement postsecondaire s'engage à collaborer avec sa communauté, le corps étudiant, le personnel, le corps professoral et les autres parties prenantes. Un tel engagement stipule d'avoir un processus de création et de révision des politiques qui reflète les besoins des membres de votre communauté. Nous devons nous efforcer d'avoir des processus clairs et transparents pour toutes les personnes.

- Au Québec, la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* oblige les établissements d'enseignement postsecondaire à réviser leurs politiques en matière de violence sexuelle au moins une fois tous les cinq ans. La Loi stipule également que cette révision doit être prise en charge par un comité permanent composé notamment « d'étudiants, de dirigeants et de membres du personnel ». Ce même comité doit aussi mettre en place « un processus afin de s'assurer que les étudiants, les dirigeants, les membres du personnel ainsi que leurs associations et syndicats respectifs sont consultés » dans tout processus de révision de ces politiques.
- Plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire prévoient une révision plus fréquente de leurs politiques. Par exemple, l'Université de Montréal s'est engagée à réviser sa *Politique visant à prévenir et à combattre les inconduites et les violences à caractère sexuel* au moins une fois tous les deux ans.

- Le processus de révision de la *Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel* de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) stipule que toute révision de la politique « comprend une évaluation de l'efficacité des actions, des démarches et du processus ».
- Lors du dernier processus de révision de la politique institutionnelle de l'UQAM, le Syndicat des employées et employés de l'UQAM (SEUQAM) a organisé deux midis-causeries pour récolter les réflexions de ses membres au sujet du projet de politique et pour répondre à leurs questions.
- Lors du dernier processus de révision de sa Politique contre la violence sexuelle, l'Université McGill a mis en place une plateforme de contribution confidentielle permettant à l'ensemble de sa communauté de faire parvenir des commentaires, des réflexions ou des suggestions au sujet de la politique.
- Pour élaborer sa Politique pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel, l'Université Laval a formé cinq comités de travail différents, qui ont œuvré sur « la sensibilisation, la prévention et le développement des connaissances, l'accompagnement des personnes, le traitement des signalements et des plaintes, les règles de conduite, la sécurité des personnes et les mesures contractuelles imposées aux tiers ».
- En 2015, l'Université d'Ottawa a publié le rapport de son groupe de travail sur le respect et l'égalité, intitulé « Mettre fin à la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa ». Le rapport fait notamment état du processus et des consultations ayant été menées au sein de la communauté universitaire par le groupe de travail.

8. Harmoniser l'ensemble des politiques des établissements d'enseignement supérieur avec le plan général de lutte contre la violence fondée sur le genre.

Le fait d'analyser toutes les politiques d'un établissement d'enseignement postsecondaire à la lumière de la violence fondée sur le genre permet de reconnaître que cette violence prend appui sur de nombreux socles. Cette réflexion devrait figurer au sein de toutes les politiques d'un établissement d'enseignement postsecondaire. Avoir un plan complet de lutte contre la violence genrée permet d'intégrer chaque politique existante et de prendre en considération les diverses façons dont la violence genrée affecte la communauté du campus.

- Plusieurs établissements d'enseignement postsecondaire font référence à leur politique institutionnelle visant à prévenir et contrer la violence sexuelle dans

leurs plans de cours, dans leurs signatures courriels ainsi que dans sur leurs plateformes d'apprentissage institutionnelles. Il s'agit d'ailleurs de l'une des mesures recommandées par le gouvernement du Québec dans sa Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022.

- Même s'il a avant tout été conçu à l'usage des journalistes, le guide « #LesBONSmots : La couverture médiatique de la violence sexuelle au Canada » peut vous être utile pour gérer la façon dont vous traiter la question de la violence sexuelle et genrée dans vos déclarations publiques de même que les communications que vous souhaitez adresser à l'ensemble de la communauté de votre campus.
- Le Guide sur l'élaboration des plans de cours de l'Université Concordia suggère à son corps enseignant et professoral d'ajouter une mention au sujet de la violence sexuelle à même leurs plans de cours et d'y indiquer clairement les ressources d'aide mises à la disposition des personnes victimes ou survivantes.
- Le gouvernement du Canada a créé un cours d'introduction à l'analyse comparative entre les sexes bonifiée (ACS+). Celui-ci couvre les rudiments de l'ACS+ et permet de se familiariser avec ses concepts clés de même qu'avec ses principales méthodes. Le contenu abordé peut être adapté aux besoins et à la structure de n'importe quelle organisation. Cette ressource permet donc de favoriser l'utilisation des termes appropriés de même que la prise en compte des réalités propres au genre.
- En plus des multiples politiques qui s'entrecroisent au sein d'un établissement d'enseignement postsecondaire, il existe également des interactions entre les politiques institutionnelles et certaines législations provinciales ou territoriales, notamment celles qui concernent la santé et la sécurité au travail. Ces législations devraient être analysées régulièrement par la haute direction des établissements d'enseignement postsecondaire pour évaluer la portée de leur interaction avec les politiques institutionnelles qui concernent la violence fondée sur le genre, et ce, afin d'éviter la présence de doublons et d'assurer la conformité des politiques de l'institution.
- Tel qu'indiqué dans le rapport Le courage d'agir (2019), il faut porter une attention particulière à la manière dont les politiques institutionnelles concernant la violence fondée sur le genre interagissent avec les autres politiques et ententes qui affectent les membres de la communauté du campus. Souvent, les protocoles sont intégrés ou dépendent d'autres politiques, tels que les codes de conduite pour la communauté étudiante ou les conventions

collectives. Par exemple, l'Université de Moncton spécifie, dans son code de conduite à l'intention des membres de la communauté universitaire, la manière dont celui-ci interagit avec ses autres politiques concernant la violence sexuelle.

9. Assurer l'équité de l'approche de prévention et d'intervention en la basant sur l'intersectionnalité.

Une approche d'équité intersectionnelle permet la prise en compte des besoins de chaque personne sur le campus. La communauté des établissements d'enseignement postsecondaire est composée de personnes brillantes et uniques, nécessitant une réponse à la violence fondée sur le genre qui prend en compte leurs besoins complexes et interconnectés. Il ne peut y avoir d'approche « universelle ». La prévention et la lutte contre la violence fondée sur le genre doivent prendre en compte l'héritage du colonialisme et de la violence à l'égard des peuples autochtones, le racisme et l'esclavage, la misogynie, le capacitisme, la xénophobie et toutes les autres violences qui recoupent et aggravent les effets de la violence fondée sur le genre. Sans une approche d'équité intersectionnelle, il ne sera jamais possible de prévenir et de contrer de manière adéquate la violence fondée sur le genre sur les campus.

Certaines institutions ont mis en œuvre une approche d'équité intersectionnelle pour prévenir et contrer la violence genrée en reconnaissant directement dans leurs politiques en matière de violence sexuelle les manières complexes et croisées dont la violence sexuelle et genrée affecte les membres du campus en raison de leur identité intersectionnelle. Voici quelques exemples :

- La Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel de l'UQAM « reconnaît l'existence de normes sociales sexuées et genrées et des structures sociales faisant en sorte que les situations de violences à caractère sexuel sont sous-rapportées, banalisées et normalisées ». La politique mentionne également explicitement la culture du viol et l'impact que celle-ci a sur les femmes et les minorités de genre.
- Dans sa Politique sur la violence sexuelle, l'Université de l'Ontario français (UOF) « reconnaît que la violence sexuelle affecte de façon disproportionnée les femmes, et particulièrement les femmes qui vivent l'intersectionnalité de plusieurs identités, incluant notamment les femmes autochtones, les femmes racialisées, les femmes trans et les femmes vivant avec un handicap ». En

reconnaissance de ce fait, l'UOF s'engage à adopter une approche non oppressive et centrée sur les traumatismes.

- Le libellé utilisé pour définir une agression sexuelle dans le Lexique sur la politique pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel du Cégep de Jonquière indique spécifiquement qu'il est applicable « peu importe l'âge, le sexe, le genre, la culture, la religion, l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle des personnes impliquées ».
- La Politique contre la violence sexuelle de l'Université McGill reconnaît la présence de formes intersectionnelles de discrimination systémique ou d'obstacles, fondés notamment sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression sexuelles, la race, la religion, l'appartenance à un groupe autochtone, l'ethnicité, l'invalidité ou la classe sociale. De plus, la Politique exige que la personne responsable du Bureau d'intervention de même que celle qui est chargée d'effectuer les enquêtes au sein de l'établissement soient aptes à reconnaître et à tenir compte des facteurs intersectionnels dans leurs interventions.
- La formation obligatoire sur la reconnaissance et la prévention de la violence à caractère sexuel de l'Université Concordia, intitulée « Ça nous concerne tous », comprend un module sur les systèmes d'oppression et l'intersectionnalité qui met l'accent sur les causes profondes de la violence à caractère sexuel.
- Women Against Violence Against Women (WAVAW) [Femmes contre la violence faite aux femmes] est un centre communautaire qui vient en aide aux personnes victimes et survivantes d'agression sexuelle à Vancouver. Le centre fournit des services spécifiques aux personnes d'origine autochtone, tels que des consultations par et pour des personnes survivantes autochtones ainsi que du soutien familial pour les membres de la famille des filles, des femmes des et personnes bispirituelles autochtones disparues et assassinées. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une ressource en provenance d'un établissement d'enseignement postsecondaire, il s'agit d'un exemple probant de la manière dont les politiques et les programmes peuvent offrir un soutien intersectionnel contre la violence fondée sur le genre au sein d'une communauté.

10. Assurer une collecte, une déclaration et une diffusion centralisée et publique de statistiques.

À travers le Canada, les provinces et les territoires ont des exigences différentes en ce qui concerne les processus de collecte de données au sein des établissements d'enseignement postsecondaire. Cependant, les programmes et politiques en matière

d'agression sexuelle ne peuvent être conçus, mis en œuvre et évalués correctement sans données probantes (Gomme et Micucci, 1997). Malgré les mandats ou les lois qui existent dans votre province ou territoire, il est essentiel que les établissements d'enseignement postsecondaire prennent en charge la mise en place d'une collecte de données centralisée qui assure la diffusion publique des rapports et des statistiques. Il sera ainsi possible d'évaluer l'impact des politiques et des initiatives de prévention sur les campus ainsi que de suivre l'évolution de la violence genrée au sein de la communauté. Cette tâche exige que les établissements d'enseignement postsecondaire privilégient la discrétion, la compassion, la confidentialité et la transparence.

- Le Comité permanent en prévention de la violence sexuelle et le Bureau des droits de la personne de l'Université d'Ottawa ont publié conjointement un Rapport sur la prévention de la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa qui fait état des initiatives mises en place pour sensibiliser la communauté de l'établissement à la violence sexuelle et présente des données et des recommandations découlant des activités du Bureau des droits de la personne.
- Au Québec, la Chaire de recherche sur les violences sexistes et sexuelles en milieu d'enseignement supérieur publie des travaux qui permettent de dresser un portrait d'ensemble des violences sexistes et sexuelles dans le milieu de l'enseignement postsecondaire. On lui doit notamment l'Enquête sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire (ESSIMU) et le Projet intercollégial d'étude sur le consentement, l'égalité et la sexualité (PIECES).
- Sur son site internet, le ministère de l'Enseignement supérieur répertorie les politiques institutionnelles concernant la violence sexuelle adoptées au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement postsecondaire.
- La *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur* stipule que les établissements d'enseignement postsecondaire doivent notamment faire état dans leur rapport annuel du nombre de plaintes et de signalements reçus ainsi que des délais de traitement associés.
- Les bureaux d'intervention en matière de violence sexuelle de certains établissements d'enseignement postsecondaire publient des rapports annuels qui font état de leurs activités. C'est le cas notamment pour l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal et l'Université Laurentienne.
- En 2017, Le Devoir a réalisé un dossier spécial sur la question des agressions sexuelles sur les campus québécois. Celui-ci présentait notamment une compilation des plaintes et des signalements enregistrés au cours des

10 années précédentes par les établissements d'enseignement postsecondaire québécois.
- En 2018, le gouvernement de l'Ontario a adressé un vaste sondage aux étudiants et aux étudiantes de niveau postsecondaire de la province. Le tout a mené à la publication de l'Avis des étudiants et des étudiantes sur la violence à caractère sexuel, qui permet de mieux concevoir les attitudes générales, les convictions et les expériences liées à la sécurité et à la violence sexuelle de la communauté étudiante.

11. Doter chaque établissement d'enseignement supérieur d'un plan stratégique à long terme sur l'équité de genre.

La prévention et la lutte contre la VFG nécessitent une stratégie et des efforts déployés par tous les niveaux de personnel sur le campus. Une stratégie à long terme permet de suivre les progrès et de travailler constamment vers un objectif. Les stratégies d'équité entre les genres contiennent plus qu'un simple accent sur la violence genrée : cela permet de garantir que les efforts visant à améliorer la sécurité et le bien-être sur le campus sont intentionnellement encouragés et qu'ils permettent de répondre à une variété de besoins.

- Tel que mentionné précédemment, le gouvernement du Canada offre gratuitement un cours d'introduction à l'analyse comparative entre les sexes bonifiée (ACS+) qui couvre les concepts clés et les principales méthodes permettant de réaliser ce type d'analyse.
- Le gouvernement du Québec a adopté en 2017 une Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur, qui se poursuivra minimalement jusqu'en 2022.
- En 2016, l'Université de Régina lançait le projet UR Safe, menant à la création d'un plan d'action pour contrer les agressions sexuelles et la violence sexuelle sur le campus.
- Le Cégep de l'Outaouais a adopté un plan d'action portant sur la prévention des violences à caractère sexuel qui comporte un total de cinq axes de développement assortis d'échéanciers et pour lesquels on identifie clairement les personnes ou les départements responsables.
- La Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) mentionne explicitement que le comité institutionnel permanent de l'institution doit « Élaborer et assurer

la mise en œuvre d'un plan d'action visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel ».

- Suite à la publication des résultats de l'Avis des étudiants et des étudiantes sur la violence à caractère sexuel (2019), chaque établissement d'enseignement postsecondaire en Ontario doit veiller à intégrer un certain nombre d'initiatives préétablies dans ses stratégies de prévention et d'intervention, notamment :
    - Chaque collège et université qui bénéficie d'un financement public doit faire rapport annuellement à son conseil d'administration au sujet d'un certain nombre de mesures reliées au soutien offert et aux expériences vécues par les personnes étudiantes qui ont subi de la violence sexuelle ;
    - Chaque collège et université qui bénéficie d'un financement public doit se doter d'un groupe d'intervention dédié à la lutte contre la violence sexuelle sur son campus. Ce groupe doit inclure des personnes représentant la communauté étudiante et est tenu de faire rapport de ses activités au conseil d'administration de l'établissement de même qu'au ministère responsable du réseau de l'enseignement postsecondaire.

12. Créer des mécanismes de surveillance avec un ou plusieurs ordres de gouvernement (autochtone, provincial, territorial ou fédéral).

Nos gouvernements autochtones, provinciaux et/ou fédéraux ont la plateforme et le pouvoir nécessaires pour s'assurer que les établissements d'enseignement postsecondaires à travers le pays sont tenus responsables et maintiennent des normes strictes de prévention et de lutte contre la violence fondée sur le genre sur les campus. Les mécanismes de contrôle incitent les établissements d'enseignement postsecondaire à continuer à bien faire ce travail.

- Le mémoire de Québec contre les violences sexuelles (QCVS) déposé lors des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n°151 (désormais connu sous le nom de *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur*) recommande « qu'un bureau provincial soit créé afin de recueillir les plaintes de toute personne membre d'une communauté d'enseignement et qui souhaite dénoncer un manquement à la loi, y compris dans les cas où une institution ne respecte pas sa propre politique ».

- Bien que cela ne soit pas spécifiquement lié à la violence fondée sur le genre, les Chaires de recherche du Canada ont implanté en 2017 un Plan d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. Cela constitue un exemple porteur de mécanisme de surveillance dans le milieu de l'enseignement postsecondaire canadien.